

# Point sur le CORONAVIRUS

Depuis le passage en stade 2 « Pandémie Grippale », la direction de GRDF a pris la décision d'imposer aux salariés habitants dans les zones « clusters », de ne pas se déplacer sur leurs lieux de travail.

Ces zones « clusters » s'élargissent au fur et à mesure que l'épidémie se propage.

Concernant, les interventions dans ces zones, le gouvernement demande à GRDF d'assurer les missions essentielles dans le cadre de la continuité de service, à savoir :

- La chaîne de sécurité,
- La mise en service suite à coupure non-paiement **UNIQUEMENT**.

Dans ces deux cas, il est demandé, lors de prise de contact avec l'utilisateur, de l'interroger afin de savoir si des personnes contaminées ou présentant les symptômes résident à l'adresse de l'intervention.

Sur les interventions « Clientèle », si la réponse est positive, le technicien ne se déplace pas.

Toutefois, la direction considère que les masques amiante protégeraient les salariés et un test va être fait dans ces zones. Leur but est de ne pas rentrer dans une sinistrose selon la perception des usagers. En fonction, son utilisation sera décidée.

Lors d'une première rencontre, la question s'est posée, si du personnel était contaminé.

Aujourd'hui, c'est le cas. Le salarié est pris en charge par les services de santé.

Ainsi, la direction nationale a pris comme initiative de scinder les équipes afin d'éviter une propagation dans un service entier. Cette scission se fait, soit sous forme de roulement en télétravail ou travail sur site, soit en dédoublant certains services. C'est le cas des BEX.

Dans ces cas de figure, nous avons demandé que les CSSCT soient informés. On ne peut pas se dédouaner du fait que nous sommes dans une crise sanitaire et que les décisions prises ne peuvent être « unilatérales ».

D'autre part, l'idée de mettre en œuvre, la prise de travail sur chantier est évoquée afin d'éviter aux salariés d'être en contact avec ses collègues et du coup éviter une propagation.

Sur ce point, nous demandons aux DS et aux membres de CSSCT de prendre contact avec les interlocuteurs direction en local, ou les DIEM car ils vont essayer de nous infuser ce que nous refusons.

Enfin, l'hygiène étant une des clés pour éviter toute propagation, nous avons insisté pour que le gel lavant soit mis à disposition et que le ménage soit fait régulièrement. À titre d'exemple, nous avons demandé 3 à 4 passages par jour dans les parties communes du site de Condorcet.

Régulièrement des points seront faits et nous vous tiendrons informés.

Interlocuteur CGT : Sébastien RAYA [DSC]



Délégation nationale CGT GRDF

[www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr)

Syndicats CGT et CGT Ingénieurs Cadres et Techniciens

